



Monsieur
Antonin Philippe
Rue de Maëraux 11

1976 Premploz

Chers Membres,

Nous vous faisons parvenir ci-joint une copie du courrier que nous avons adressé aux acheteurs de vendanges pour leur rappeler les prix indicatifs 2014. Nous espérons bien sûr un retour positif à notre action.

Comme l'an passé, nous vous demandons de nous fournir volontairement vos décomptes de vendanges pour 2013 et 2014 afin d'alimenter notre observatoire du prix de la vendange.

Nous avons pu constater des augmentations pour 2013 et le nombre d'acheteurs à suivre les prix IVV a augmenté.

Nous vous invitons donc à nous retourner de façon anonyme les documents que vous voudrez bien nous fournir. Nous vous invitons à répondre positivement à cette action qui nous est très utile pour nos tractations sur les prix.

Plusieurs d'entre vous nous ont contactés au sujet du projet de l'Etat du Valais de passer à des acquits séparés par cépage. Dès que nous avons appris la nouvelle, nous nous sommes inquiétés du problème en prenant des contacts en particulier dans les autres cantons. Le constat pour l'heure est simple, l'ordonnance fédérale oblige les Cantons à le faire, seul le Canton du Valais n'avait pas mis en place cette mesure.

Du coup et pour l'heure, nous cherchons des solutions et la FVV fera des propositions pour défendre nos intérêts.

L'IVV dans son projet 2020 proposera aussi des solutions, car les adaptations de l'Etat demandent une modification de l'ordonnance cantonale. Qui dit modification de l'ordonnance dit consultation et c'est certainement au moment de celle-ci que nous pourrons agir.

Le concept VITI2020 est en marche à l'heure où vous lirez ces lignes. La presse en aura parlé, c'est un projet où le comité de la FVV a eu son mot à dire, mais il reste encore du travail jusqu'en mars pour finaliser le concept qui sera présenté.

Au niveau de la nouvelle Politique Agricole 2014 – 2017, sachez qu'il existe selon l'Ordonnance sur les améliorations foncières (art. 44) la possibilité d'obtenir un crédit d'investissement pour le renouvellement du capital plante. Pour plus d'informations veuillez- vous adresser directement au Service Cantonal de l'agriculture, Office cantonal des améliorations foncières, 027 606 75 00.

A l'heure des paiements de la récolte 2014 que nous souhaitons en augmentation recevez, Chers Membres, nos salutations viticoles.

Pour le comité :
Pierre-Antoine Héritier